Le Comité National de l’U.F.S.A.

Le Comité National de l'U.F.S.A. s'est tenu à Paris, le 27 juin, conformément aux décisions de la conférence de Saint-Ouen.

À l'ordre du jour, figuraient les questions suivantes:

1° Renforcement de l'U.F.S.A.

2° Propagande et action.

3° Constitution d'un Comité d'Émigration.

Ces questions avaient fait l'objet de rapports détaillés adressés à tous les syndicats et centres régionaux.

La séance de la matinée fut consacrée à l'audition des délégués régionaux qui, tour à tour, exposèrent en détail la situation de leur région.

La discussion qui s'institua à ce sujet démontra la nécessité d'envisager à nouveau la tenue d'une conférence nationale des syndicats autonomes, adhérents ou non à l'U.F.S.A. Les renseignements recueillis par certains camarades, et notamment par les membres du Bureau, indiquent que l'idée du groupement définitif des syndicats autonomes en France a fait un grand pas en avant. En outre, le caractère. des événements politiques, économiques et sociaux qui se déroulent actuellement, ainsi que les divisions qui se font jour au sein des deux C.G.T. sont aussi des facteurs favorables à ce regroupement.

La séance de la matinée fut close par la lecture de l'adoption du rapport financier.

* * * *

Le point le plus important de l'ordre du jour: *La Constitution du Comité d'Émigration* fut abordé dès l'ouverture de la séance de l'après-midi.

Le Bureau exposa comment cette question se présentait; il donna, à cet effet, connaissance des travaux du Plénum de l'A.I.T. où la constitution du Comité d'Émigration fut envisagée, puis décidée à la suite de l'examen de la situation française.

Tous les arguments qui militent en faveur de la constitution d'un tel organisme ayant été condensés dans le rapport adressé aux syndicats, il est inutile de les rappeler ici.

Les conclusions de ce rapport recueillirent d'ailleurs l'adhésion unanime du Comité National et la constitution du Comité d'Émigration fut décidée par lui.

Il convient, cependant, de déclarer que la constitution de ce Comité posait un problème beaucoup plus vaste.

Tous les délégués le comprenaient parfaitement. Il s'agissait, en réalité, de résoudre la question de l'Unité des forces autonomes en France et, aussi, d'assurer la liaison internationale de ces forces.

En effet, l'action, la vie même du Comité d'Émigration, à Paris, sont subordonnées étroitement à l'existence d'un mouvement syndicaliste français, homogène et solide.

La participation de la C.N.T. d'Espagne, de l'Union Syndicale Italienne, de la C.G.T. portugaise exige que notre mouvement soit lié avec elles internationalement par le canal de l'Internationale à laquelle ces centrales adhèrent, c'est-à-dire: l'A.I.T.

Enfin, ce Comité, qui ne peut fonctionner que sous la direction de l'A.I.T. – et non autrement – avec la participation des Centrales ci-dessus indiquées, exige la mise

en commun des moyens nécessaires à son action, à sa propagande. Le point de coordination des efforts et de conciliation dès moyens est tout naturellement indiqué. C'est l'A.I.T. pris comme organisme naturel de cette coordination et de cette concentration.

L'affluence de la main-d'œuvre étrangère en France, sa diversité, son caractère, d'une part, les événements qui se déroulent avec une rapidité inouïe, l'organisation méthodique de nos adversaires et de nos ennemis, d'autre part, constituèrent autant d'éléments qui déterminèrent l'adhésion unanime des membres du Comité pour la constitution du Comité d'Émigration.

À l'unanimité également fut voté l'ordre du jour suivant:

Le Comité National, après avoir entendu le Bureau Exécutif et les délégués de régions;

1° Donne mandat au Bureau d'entreprendre une tournée de. propagande dans tout le pays ayant pour but de visiter les syndicats autonomes *adhérents ou non* à l'U.F.S.A. afin d'éclairer les camarades sur la nécessité de tenir un congrès de tous les syndicats autonomes qui se tiendra à Paris et de prendre toutes décisions à ce sujet.

2° Charge le Bureau de faire paraître la *Bataille Syndicaliste* jusqu'à ce congrès.

3° D'autre part, les délégués des régions décident de demander à leurs syndicats de remplir les obligations décidées par la Conférence de Saint-Ouen et le référendum et de demander aussi un effort supplémentaire aux syndicats pour alimenter cette campagne. »

Il fut ensuite décidé de remplacer les camarades Verdier et Deberge dans leurs fonctions d'archiviste et de trésorier adjoint. Les camarades Lentente et Saroléa furent désignés.

Le Comité termina ses travaux à 18 heures.

Il a la certitude que sa voix sera entendue. Elle l'a déjà été, hors du sein de l'U.F.S.A., puisque le Comité National de la Fédération du Bâtiment vient, à son tour, de prendre des décisions qui concordent avec les nôtres.

Désormais, l'unité des forces autonomes en France est en marche. Rien ne l'arrêtera. Leur affiliation internationale les fera reprendre leur place, vide depuis trop longtemps, au sein de la grande famille des travailleurs.

Les secrétaires de l'U.F.S.A., Huard et Besnard.